

Economie

## État et fédérations s'accordent sur l'intérêt du Cpom dans la nouvelle tarification Ehpad

Publié le 16/04/15 - 18h35 - HOSPIMEDIA

**Au lendemain de la plénière sur la réforme de la tarification Ehpad, les acteurs du secteur médico-social ont profité des premières assises nationales des Ehpad, tenues ce jeudi 16 avril à Paris, pour faire le point sur les avancées des groupes de travail.**

"Si l'on veut vraiment avoir des modalités de prise en charge de qualité, il faudra que l'on fasse évoluer et décloisonner les financements en développant des outils susceptibles d'être contractualisés au niveau régional." Dans son propos liminaire, Claude Évin, directeur général de l'ARS Île-de-France, soulignait tout l'enjeu de la mutation à réserver au secteur médico-social. Plébiscitée de part et d'autres par agents de l'État et fédérations du champ de l'autonomie, la réforme de la tarification des soins entend en trouver les modalités adéquates. Après cinq mois d'échanges et de négociations, une première ébauche du futur système semble se dessiner.

Si aucune décision n'a pour l'heure été prise du côté du cabinet de Laurence Rossignol — au grand dam des fédérations qui attendaient, avec la plénière du 15 avril, des arbitrages quant à la marche à suivre —, un bilan intermédiaire a été établi. "Nous avons pris acte de ce qui fait consensus et de ce qui nécessite d'être approfondi", a annoncé Virginie Magnant, cheffe de service des politiques d'appui à la direction générale de la cohésion sociale (DGCS). "Vu par l'État comme un outil de simplification et d'innovation", le contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (Cpom) reste néanmoins la piste la plus tangible.

### Cpom, outil de simplification

Les rapports de Martine Carrillon-Couvreur et Éric Bocquet pour exemples\*, Jean-Pierre Hardy, directeur du pôle solidarités à l'Assemblée des départements de France (ADF), s'en est d'ailleurs félicité : "Nous sommes dans une période très Cpomophile." Plusieurs éléments font de cet outil une piste privilégiée, à commencer par sa portée. À Jean-Pierre Hardy de le souligner en effet : "Le Cpom n'est pas seulement un outil budgétaire mais un outil de recomposition de l'offre permettant de passer d'une logique de place à une logique de filière." Selon lui, ses avantages se résument en cinq P : pluriannualité budgétaire, pluriétablissements et services, plurifinanceurs parcours et plateforme coopérative de service.

Au-delà, et Virginie Magnant l'a rappelé, le mécanisme tarifaire préfigure un allègement des charges administratives. "Là où nous avons aujourd'hui une tarification de quatre process isolés entre ARS, conseils départementaux, la préparation d'une convention tripartite pluriannuelle et enfin le cas échéant la signature d'une habilitation à l'aide sociale, nous disposerons demain, d'un outil négocié une fois pour cinq ans qui fera converger quatre processus." Une perspective de diminution de 15% des conventions signées dans le champ des Ehpad. Dans la même optique, la DGCS travaille à adapter le système d'information — en cours de déploiement sur le secteur sanitaire pour accompagner la contractualisation — au médico-social.

Rejointes par l'AD-PA, qui s'exprimait dans un communiqué le même jour, la **Fnaqpa**, la Fnadepa et la Fehap saluent quant à elles la perspective de suppression des reprises de déficit et d'excédents, et donc, *a fortiori*, de la libre affectation des résultats par les Ehpad. Un point sur lequel Adeline Leberche, directrice du pôle médico-social à la Fehap, reste prudente. Il demeure, selon elle, plusieurs points d'interrogation à stabiliser avant d'obtenir la pleine garantie de liberté conférée par le Cpom. Alors que des tractations vont bon train au regard des options tarifaires internes au Cpom, les fédérations se gardent de se positionner en l'absence de scénario arrêté. Et rappellent tout l'intérêt d'arbitrer rapidement sur la question.

Agathe Moret

\* Éric Bocquet (CRC, Nord), rapporteur spécial de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », a présenté à la commission des finances les conclusions de son contrôle portant sur les établissements et services d'aide par le travail (Esat) le 15 avril.